



**Commune de Meung-sur-Loire  
Compte Administratif 2020**

**Note de présentation brève et synthétique**

***L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».***

Le Compte Administratif a été approuvé le 31 mai 2021.

Le principe de séparation des comptabilités de l'ordonnateur et du comptable régit l'établissement du budget et du compte administratif.

Chaque année et pour chaque budget, le Conseil Municipal vote le compte administratif qui retrace les opérations comptables réalisées par l'ordonnateur (Maire) au cours de l'année écoulée.

Ce document doit être en exacte corrélation avec le compte de gestion établi par le Comptable public du Service de Gestion Comptable.

La Commune ne compte pas 1 mais 3 budgets, elle doit donc produire 3 comptes administratifs.

♦ **Compte administratif du Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (centre de loisirs, activités périscolaires, restauration scolaire, équipements sportifs et culturels, entretien et aménagement des voiries, des bâtiments scolaires et espaces publics...) financées essentiellement par les impôts locaux, les dotations de l'Etat et les subventions des administrations.

♦ **Compte administratif du Budget annexe du service de l'eau potable** (production et distribution de l'eau potable) géré par du personnel communal.

♦ **Compte administratif du Budget annexe de la Z.A.C. des Tertres**, lequel retrace les opérations de viabilisation du quartier d'habitation des Tertres et les ventes de parcelles à bâtir. Ces opérations sont effectuées en régie.

La Commune a continué sa gestion rigoureuse au regard de l'évolution de ses recettes au cours de l'année 2020.

Depuis 2013, la dotation forfaitaire venant de l'Etat a diminué. Une nouvelle baisse a été enregistrée en 2020 :

2013 : 879 745 €

2014 : 804 288 €

2015 : 620 810 €

2016 : 457 788 €

2017 : 350 627 €

2018 : 322 122 €

2019 : 295 892 €

2020 : 280 560 €

La dotation de solidarité rurale n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que les années précédentes. L'exonération progressive de la taxe d'habitation s'est poursuivie. Il n'y a pas eu de hausse des taux de fiscalité.

Les principaux postes de dépenses et recettes pour l'année 2020 au titre du budget principal se décomposent comme suit :

**Principales recettes de fonctionnement :**

Contributions directes et attributions de compensation de la CCTVL	4 943 658 €
Taxes diverses	1 005 703 €
Recettes des services publics	490 587 €
Intégration des résultats 2019	1 579 767 €
Revenus des immeubles et autres recettes	107 894 €
Dotations et participations	1 367 713 €
Produits de cession	190 001 €
Produits exceptionnels, reprise de provisions et divers	47 300 €

**Principales dépenses de fonctionnement :**

Charges à caractère général	1 732 829 €
Charges de personnel	4 474 389 €
Charges financières	51 423 €
Atténuations de produits	195 254 €
Subventions versées (dont C.C.A.S.)	629 099 €
Contributions obligatoires et autres dépenses	697 227 €

**Principales recettes d'investissement :**

Taxe d'aménagement	261 314 €
Subventions d'équipement	713 258 €
FCTVA	380 093 €
Emprunt	5 000 000 €
Report de l'année 2019	556 965 €
Recettes diverses (dont amortissements)	528 350 €

**Principales dépenses d'investissement :**

Remboursement capital emprunt	680 533 €
Subventions d'équipement versées	27 758 €
Travaux voiries et réseaux	1 160 051 €
Travaux bâtiments et divers	1 849 752 €
Divers	43 103 €

En investissement, ont notamment été financés en 2020, les travaux suivants : Réhabilitation de l'ancien collège, travaux de voiries, travaux de clôture et visiophone dans les écoles, vidéoprotection. Certains éléments du patrimoine ont été cédés. Parallèlement, la souscription pour la restauration de la Porte d'Amont s'est poursuivie.

Le compte administratif du service de l'eau se décompose quant à lui comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes	565 364 €
Dépenses	411 018 €
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	890 553 €
Dépenses	285 611 €

Il n'y a pas eu d'augmentation du prix de l'eau potable qui demeure fixé à 0,80 € H.T. le m<sup>3</sup>. Des opérations ont eu lieu sur le château d'eau des Sablons pour conforter le cuvelage de la structure ; le changement de branchements en plomb s'est poursuivi. Le recours à l'emprunt a été effectué, afin d'envisager dans les années à venir l'amélioration de la desserte en eau potable et d'intervenir notamment sur le château d'eau des Papecets.

\*\*\*\*\*

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 sur les différents budgets est de :

- 7 940 000 € sur le budget principal, compte-tenu de l'emprunt de 5 millions d'euros souscrit pour financer les investissements du mandat (soit une capacité de désendettement de 6,6 ans),
- 5 870 000 € sur le budget de la Z.A.C des Tertres ; le remboursement des prêts se poursuit, ainsi que la diminution de l'encours, alors même qu'une nouvelle tranche de terrain a été commercialisée,
- 400 000 € sur le budget de l'eau.

Tels sont les principaux éléments financiers qui caractérisent le compte administratif 2020.